

PROVINCE DU BRABANT WALLON ARRONDISSEMENT DE NIVELLES VILLE DE WAVRE		Réf. Ville de Wavre : 26/14_EP_inBW Rixensart Réf. SPW ARnE-DPA : 10025367/IBU.eco
ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DUDÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT ET DE L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DU 04 JUILLET 2002 ARRÊTANT LA LISTE DES PROJETS SOUMIS À ÉTUDE D'INCIDENCES, DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS CLASSÉES OU DES INSTALLATIONS OU DES ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN RISQUE POUR LE SOL		

ENQUÊTE PUBLIQUE LIMITROPHE

Concerne la demande de permis d'environnement de classe 1 pour un projet de catégorie B, introduite le 09 juillet 2026 par l'intercommunale in BW SC, Rue de la Religion 10 à 1400 Nivelles, ayant pour objet le maintenir en activité la station d'épuration de la Vallée de la Lasne, dans un bien sis à Rosières, Rue de Tombeek, 30, présentement cadastré Rixensart, 3^{ème} division, section A, n° 40A.

La demande comporte une étude d'incidence sur l'environnement ayant fait l'objet, le 16 décembre 2025, d'une réunion d'information préalable à sa réalisation (RIP). Les délais de procédure sont ceux prévus par le Code de l'environnement pour les établissements de classe 1 (art. D.29-13 § 1er – 2°).

Le Collège communal porte à la connaissance de la population, la décision du fonctionnaire technique du Service public de Wallonie, en date du 24 juillet 2026, en vertu de laquelle la demande susmentionnée :

- est complète et recevable ;
- est soumise à enquête publique, d'une durée de 30 jours, sur les entités de Wavre, La Hulpe et Rixensart (commune de dépôt).

Date d' AFFICHAGE de l'avis d'enquête	Date d' OUVERTURE de l'enquête	SEANCE DE CLÔTURE de l'enquête (lieu, date et heure)	Les observations écrites peuvent être adressées par voie électronique ou postale
03 -09-2026	08-09-2026	Administration communale Pôle Cadre de Vie-Service urbanisme Place des Carmes, 8 à 1300 Wavre Le 07-10-2026 de 9h00 à 11h45	Au Collège communal Place de l'Hôtel de Ville 1 1300 Wavre pe_pic@wavre.be

Le dossier, accompagné de l'étude des incidences sur l'environnement, peut être consulté **SUR RENDEZ-VOUS** à l'administration communale, dans les locaux du Pôle Cadre de Vie-Service urbanisme, du 08-09-2026 au 07-10-2026 inclus, chaque jour ouvrable, du mardi au vendredi, de 9h à 12h00 ainsi que les mardis de 16h à 20h.

Le cas échéant, cette demande est à formuler au minimum 24h à l'avance par mail à l'adresse pe_pic@wavre.be ou par téléphone via le 010/ 230.377 chaque mardi, mercredi et vendredi ouvrables de 9h00 à 12h00. A défaut les permanences prévues en soirée pourraient être supprimées.

Tout intéressé peut formuler ses **observations écrites ou orales** auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, **jusqu'à la clôture de l'enquête**. A peine de nullité, les réclamations et observations écrites devront comporter, de manière lisible, les coordonnées du signataire. Les réclamations et observations verbales sont recueillies **sur rendez-vous** par le conseiller en environnement.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

du demandeur	du conseiller en environnement	du fonctionnaire technique
In BW SC Rue de la Religion 10 1400 Nivelles ☎ 067 21 71 11 assainissement@inbw.be	M. Pierre Lavendy Place des Carmes 8 1300 Wavre ☎ 010 230 455 environnement@wavre.be	SPW ARnE- DPA Rue de l'Écluse, 22 6000 Charleroi ☎ 071 654 780

Le Collège communal de Rixensart est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis d'environnement en cours.

A Wavre, 03 septembre 2026

Par le Collège :

La Directrice générale

Christine GODECHOUL

Le Bourgmestre,

Benoît THOREAU